

## POUR ADHÉRER À L'ASLOCA

Dès le versement de la cotisation, vous serez membre de l'Asloca avec les droits qui en découlent. Vous pouvez adhérer dans l'un de nos bureaux ou via le bulletin d'adhésion sur notre site web.



Cotisation : 90.00 CHF pour toute nouvelle adhésion (soit une cotisation annuelle de 54 CHF et la finance d'inscription de 36 CHF).

## OÙ NOUS TROUVER

**Bureau de Neuchâtel**  
Rue des Terreaux 1  
Tél. 032 724 54 24

Horaires permanence :  
Lundi, mardi, jeudi  
08:30 – 11:45  
14:00 – 16:00  
Mercredi et vendredi  
08:30 – 11:45

**Bureau de La Chaux-de-Fonds**  
Rue Jardinière 71  
Tél. 032 724 54 24

Horaires permanence :  
Mardi  
08:30 – 11:45  
14:00 – 16:00  
Jeudi  
08:30 – 11:45



[www.asloca.ch/neuchatel](http://www.asloca.ch/neuchatel)



[neuchatel@asloca.ch](mailto:neuchatel@asloca.ch)



[www.facebook.com/AslocaNeuchateloise](https://www.facebook.com/AslocaNeuchateloise)



[www.instagram.com/asloca\\_neuch](https://www.instagram.com/asloca_neuch)

# L'ASLOCA neuchâteloise

## POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES LOCATAIRES



**ASLOCA**

Rue des Terreaux 1  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032 724 54 24

Rue Jardinière 71  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 724 54 24

[neuchatel@asloca.ch](mailto:neuchatel@asloca.ch) - [www.asloca.ch](http://www.asloca.ch)





## PRÉSENTATION

L'Asloca (Association suisse des locataires) s'occupe de la défense des droits des locataires en les assistant et en les conseillant. L'association vise également à améliorer les droits des locataires en participant à toutes les activités qui peuvent y contribuer (pétitions, initiatives, référendums, commissions d'études, etc.). Plus ses membres sont nombreux et plus elle est influente sur le plan politique.

L'Asloca neuchâteloise a été fondée en 1980 et compte actuellement plus de 9400 membres ! Elle défend les locataires du canton et dispose d'un bureau à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Les statuts de l'association sont consultables en ligne : [www.asloca.ch/neuchatel](http://www.asloca.ch/neuchatel)

**L'ASLOCA EST UNE ASSOCIATION PRIVÉE ET INDÉPENDANTE QUI COMPTE SUR LA SOLIDARITÉ DE SES MEMBRES POUR EXISTER !**



**DEVENEZ  
MEMBRE POUR  
54 CHF  
PAR AN**

## PRESTATIONS

L'adhésion à l'Asloca neuchâteloise vous donne droit aux prestations suivantes :

- **ABONNEMENT AU JOURNAL DROIT AU LOGEMENT**
- **CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES EN MATIÈRE DE BAIL À LOYER**
- **REPRÉSENTATION EN JUSTICE**

### CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le service juridique, composé d'avocat-e-s, vous renseignera et vous aidera si nécessaire dans vos démarches, pour tous les problèmes relatifs à votre bail.

Les consultations sont gratuites pour les membres ayant acquitté leur cotisation annuelle. Les personnes qui ne sont pas encore membres de l'Asloca peuvent y adhérer lors de la première consultation.

Les consultations juridiques sont données sur rendez-vous.

### REPRÉSENTATION EN JUSTICE

En cas de procédure devant la chambre de conciliation ou les tribunaux, le service juridique de l'Asloca peut assumer la défense des intérêts des locataires si cela se justifie (procédure simplifiée uniquement). Le tarif avocat (280.-/h) s'applique dès l'ouverture de l'action et peut être réduit en fonction du nombre d'années de cotisations.